

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

On s'abonne :

Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Mai 1876.

Chronique générale.

LES PROPOSITIONS D'AMNISTIE.

Voici le texte des différentes propositions qui doivent être discutées à la Chambre des députés.

Proposition Raspail.

Article premier. — Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril, mai 1871.

Art. 2. — Cette amnistie, pleine et entière, est étendue à tous les crimes et délits politiques et de presse, et à toutes les condamnations prononcées à l'occasion d'événements politiques depuis la dernière amnistie de 1870.

Proposition Marqué.

Art. 1er. — Amnistie est accordée aux individus poursuivis ou condamnés pour crimes et délits politiques et de presse, commis en France depuis la dernière amnistie.

Art. 2. — Il est mis fin à toutes poursuites, procédures ou recherches quelconques à raison des mêmes faits.

Proposition Rouvier.

Art. 1er. — Amnistie est accordée aux Français condamnés ou poursuivis pour crimes ou délits politiques commis tant à Paris que dans les départements, depuis le 4 septembre 1870.

Art. 2. — Les effets de l'amnistie s'étendent aux individus condamnés pour arrestations illégales ou séquestrations arbitraires, lorsque les faits ayant motivé des condamnations seront connexes aux événements

de septembre et octobre 1870, mars, avril et mai 1871.

Art. 3. — La présente amnistie ne s'applique pas à ceux qui, avant les crimes et délits sus-énumérés, avaient subi, pour faits non politiques, des condamnations à la peine de l'emprisonnement ou à une peine plus grave.

Proposition Allain-Targé.

Article unique. — Les individus poursuivis ou condamnés à la suite de l'insurrection du 18 mars qui n'ont pas dépassé le grade de sous-officier, et qui ne sont accusés ou convaincus d'aucun crime de droit commun, ni d'aucun fait déterminé dans ladite insurrection, seront remis en liberté.

La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui auront été, antérieurement à l'insurrection, condamnés à l'emprisonnement ou à des peines plus graves pour des faits non politiques.

Proposition Marcou.

Art. 1er. — Sont amnistiés tous les condamnés politiques et de guerre depuis la dernière amnistie de 1870.

Art. 2. — Les effets de l'amnistie s'étendent aux crimes et délits qualifiés de droit commun par les conseils de guerre, quand ces crimes et délits auront eu une connexité manifestée par l'intention et le but politique de leur auteur avec les événements de mars, avril et mai 1871.

Art. 3. — Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le gouvernement rendra compte de l'exécution de la mesure et publiera un état nominatif des condamnés qu'il aura jugé être en dehors de ces catégories, et fera connaître sommairement les motifs de ses décisions.

Art. 4. — L'action publique est éteinte à l'égard des crimes et délits ci-dessus énoncés.

La mort soudaine de M. Ricard est un coup de foudre pour le parti de la République progressive et militante. A lire les journaux qui sont les organes de ce parti,

à les lire surtout entre les lignes, — on sent qu'ils avaient placé sur la tête du défunt ministre de l'intérieur leurs plus chères espérances. L'unanimité de leurs éloges est même regrettable pour sa mémoire. M. Ricard est mort au moment où il leur semblait devenir un homme nouveau, qu'ils regardaient déjà (évidemment à tort) comme un homme à eux : l'homme des circulaires ! Ces « circulaires » sont des sortes de trophées civiques dont la presse des gauches fait l'ornement du deuil de M. Ricard. Ce sont des « armes d'Achille », armes incontestablement redoutables aux « espérances factieuses. » Mais les conservateurs ne peuvent oublier que le premier acte public de M. Ricard, préfet des Deux-Sèvres, a été la violation des droits de la magistrature, et que son dernier acte comme ministre de l'intérieur a été la négation du droit que la Constitution maintient pour chaque parti de conserver ses espérances.

Chaque journal, suivant son opinion, a parlé de la mort de M. Ricard, et en cela les diverses appréciations de la presse offrent des différences très-sensibles. On en jugera par les extraits suivants de deux journaux de province, que nous citons au hasard.

Voici ce que dit l'Union libérale des Ardennes au sujet de M. Ricard :

« Un noble rôle lui était donc réservé dans l'histoire de notre pays, un rôle de réparation, de conciliation, d'affermissement, non exempt de grandeur. »

« Oui, celui que la mort nous ravit, celui-là laissera derrière lui un vide qui ne sera pas facilement comblé. »

« Il a droit à la reconnaissance nationale, car il est mort en brave, sur la brèche, combattant le bon combat pour la République et pour la France, pour l'ordre et pour la liberté, exposé, dans le dur labeur des jours et des nuits, et dans les lourdes responsabilités du pouvoir, à ces attaques qui n'épargnaient pas même le mal, s'ourd contre lequel il luttait, et qui a fini, béni ! par avoir raison de sa volonté puissante. On peut donc

le dire : celui-là est mort enveloppé dans les plis de son drapeau. Nous saluons en lui le martyr du devoir. »

La seconde feuille, intitulée : l'Etoile, journal de l'Ouest, s'exprime ainsi :

« Un cercueil passe. Que ce soit celui d'un chiffonnier ou celui d'un ministre, nous nous découvrons. Nous pensons à la famille qui pleure, à l'âme qui vient de comparaître au tribunal suprême. Mais nous ne nous croyons pas tenus à plus d'attendrissement devant le convoi du ministre que devant celui du chiffonnier. Voici des journaux qui veulent faire de la mort de M. Ricard un deuil public. L'Officiel dit : « Les regrets » qu'inspirent à tous ceux qui l'ont connu » le caractère si digne et si élevé, les qualités éminentes et la vie si bien remplie de » M. Ricard, seront partagés par le pays » tout entier. » Les feuilles officieuses parlent des grands services qu'il a rendus à la France. Eh bien ! il y a dans ces louanges une offense faite non-seulement à la vérité, mais à notre patriotisme.

« Comme avocat, M. Ricard a pu rendre des services à ses clients, et encore est-ce au détriment des clients de ses confrères. Comme homme politique, ses titres aux regrets du pays sont nuls, absolument nuls. Il n'a jamais rendu aucun service à la France. Ce qu'on peut dire, il est vrai, pour son excuse, c'est qu'à cet égard il a ressemblé à ses collègues et même à ses prédécesseurs. »

« Nous ne voyons pas quels sont aujourd'hui les hommes d'Etat qui méritent que nous nous mettions en frais de crêpes pour leurs funérailles. La France, malheureusement, a d'autres deuils à porter depuis 1871. »

« Quelle place le souvenir de nos provinces perdues tient-il dans les préoccupations de tout ce monde gouvernemental ? »

Pour notre compte, nous nous associons pleinement aux sentiments de l'Etoile sur M. Ricard.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FERME DE LA VALLÉE.

(Suite.)

Le plancher d'asphalte, incliné vers une rigole, se maintenait singulièrement propre et sec ; mais je compris, à la disposition des canaux qui l'entouraient, que pas une goutte des liquides fécondants ne s'égarait ; réunis par le large tuyau qui traversait la muraille, ils étaient portés au-dessous des fumiers.

Pour examiner tout de plus près, j'étais descendu du corridor de surveillance avec la maîtresse du logis, qui se prêtait obligeamment à ma curiosité.

Elle s'approcha familièrement des puissants animaux couchés sur leur litière dorée, où ils ruminaient en paix ; et, pour nous faire mieux juger de leurs formes et de leur taille, elle les fit lever.

Posant sa jolie petite main gantée sur une des larges croupes à reflets de velours :

« Allons, la Brune, courage ! » disait-elle.

Puis, quand la colossale bête commença à s'agiter, comprenant à demi, et se soulevant sur ses genoux repliés, notre hôtesse passa à une autre à beau manteau d'un gris foncé et comme argenté sur les bords ; lui donnant de petites tapes affectueuses :

« Debout, debout ! Grisette, répétait-elle ; c'est aujourd'hui que nous allons aux champs ! Allons donc, pas de paresse !... Depuis dix ans, ajouta-t-elle, se retournant vers nous, cette bonne bête nous donne chaque jour vingt-huit pintes de lait, et elle porte maintenant son onzième veau. »

Le contraste qu'offrait l'élégante figure de cette belle dame toute couverte de dentelles et de soie avec les vaches colossales, qu'elle chatouillait du bout de sa marquise richement frangée, où qu'elle caressait de ses doigts délicats, me charmait ; je voulais me faire valoir aux yeux de cette gracieuse personne, et, avec l'audacieuse ignorance d'un Parisien fier de prendre journalièrement dans les gazettes ses degrés en toute science, j'entremêlai de phrases sur l'agriculture les compliments que j'étais pressé de débiter ; et, convaincu que des vaches aussi bien soignées devaient venir en droite ligne de Durham, je m'étendis sur la supériorité des races anglaises, que les concours de Poissy mettent toujours en avant.

La physionomie de la dame du logis conserva le même sourire bienveillant ; mais elle fit un léger

mouvement de tête, laissa tomber sur moi un regard de surprise, et je compris que je venais de faire quelque bêtise.

Répondant peu après à un interlocuteur moins novice, notre hôtesse avoua qu'elle préférerait à toutes autres les vaches de Schwitz, et que les animaux issus des races croisées normande et schwitz lui semblaient présenter les plus belles formes et donner les meilleurs produits.

« La race de Durham, poursuivit-elle, est, avec sa petite charpente osseuse, une conquête pour un peuple qui ne mange que de la viande rôtie, et ne voit dans chaque animal que la quantité de rosbif que l'on en peut tirer. J'aurais grand-peine, pour mon compte, à regarder de cet unique point de vue les bonnes et fortes vaches laitières que nous avons fait venir de la Suisse. Si la chair des bœufs de Schwitz est moins savoureuse rôtie, elle est préférable pour le pot au feu. Peu importe, du reste, car nous n'achetons pas nos animaux pour les engraisser. Nos vaches ont des muscles développés, elles sont de belle taille, et surtout elles donnent un lait abondant, sain, riche, crémeux : c'est avec le lait des vaches de Schwitz que se fait le parmesan. Vous trouverez mes goûts trop rustiques, peut-être, ajouta-t-elle avec grâce ; mais ma vacherie, ma laiterie, sont pour beaucoup dans mes occupations et mes plaisirs. J'aime à voir ces belles et bonnes bêtes diaprées la verte pelouse de leurs

robes bigarrées, y paître en liberté tout le long du jour, et revenir le soir, nous rapportant des trésors de lait, de crème, de fromage et de beurre. »

Tout un tableau de jouissances pastorales se déroulait dans mon imagination en l'écoutant. Nous la suivîmes à la porcherie, où l'on arrivait presque au prodigieux résultat de rendre les cochons propres ; puis vint la basse-cour, dans laquelle des volailles étrangères et indigènes caquetaient sur divers tons ; enfin, à travers de petits sentiers tournoyant dans un taillis d'arbustes exotiques, notre gracieux conducteur nous fit passer sur une plateforme plantée de hauts tilleuls d'où l'on dominait la route, et par delà, une belle et verte pelouse en pente, semée de bouquets d'arbres et entourée de bois.

Un bruit de pas lourds et précipités mêlés d'un son de clochettes attira nos yeux de ce côté, et, une barrière étant tout-à-coup baissée, une troupe de vaches (celles mêmes que nous venions de voir) s'élança dans la prairie.

C'était une scène de tumulte : des bonds, des sauts, des mugissements de joie ; ces masses énormes couraient avec une vélocité inouïe, gambadaient, s'élançaient dans l'air, et rebondissaient pour rebondir encore.

« C'est la première fois que les pauvres bêtes sortent de leur étable et reviennent les champs, depuis que les foins sont fauchés, dit notre hôtesse ; leur

Par décret, publié hier mardi à l'Officiel, M. de Marcère, membre de la Chambre des députés, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Ricard, décédé.

Contrairement à ce que l'on nous faisait dire hier, une dépêche d'hier soir donne comme certain que M. Faye aurait consenti à accepter le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Une fraction importante de la gauche porte l'amiral Jauréguiberry comme candidat au Sénat en remplacement de M. Ricard. La République française patronne cette candidature.

Le nom de M. de Chabaud-Latour est prononcé par certains sénateurs pour le siège laissé vacant dans la première Chambre par la mort de M. Ricard.

M. DE MARCÈRE.

Dans une note biographique publiée par le Rappel, nous trouvons ces éloges à l'adresse du nouveau ministre de l'intérieur :

« M. de Marcère est un républicain du lendemain, mais son adhésion a été ferme, sincère, éclairée. Il appartenait, dans la précédente Chambre, à cette portion du centre gauche qui se confondait presque avec la gauche et avec les républicains de la veille. M. de Marcère, depuis cinq ans, n'a cessé d'affirmer dans tous ses écrits son dévouement à la République.

Il lutta énergiquement pendant toute la période qui suivit le 24 mai contre le régime de l'ordre moral. Il eut même occasion d'attaquer ce régime avec une rare vigueur dans un document officiel qui fit sensation ; nous voulons parler du rapport que présenta M. de Marcère au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. de Broglie tendant à proroger les pouvoirs des conseils municipaux qui arrivaient à expiration.

Le régime de l'ordre moral voulait, on s'en souvient, reculer le plus possible les élections municipales générales, qui devaient être comme le prélude de la dissolution. M. de Marcère, dans le rapport qu'il lut à l'Assemblée le 23 mars 1874, flagella en termes virulents cette politique qui « s'éloignait systématiquement des vraies sources du droit en s'écartant de plus en plus du pays, et qui blessait celui-ci dans les plus chères de ses libertés. »

Ce rapport fut imprimé à un nombre considérable d'exemplaires aux frais des trois gauches et distribué dans les départements.

M. de Marcère, nommé membre de la dernière commission des Trente — celle qui acheva l'élaboration de la Constitution du 25 février — fut adjoint à son ami M. Ricard pour la rédaction du rapport sur la loi élec-

torale. Ce rapport, qui est tout entier l'œuvre de M. de Marcère, contenait une éloquente défense du scrutin de liste.

Aux élections du 20 février, M. de Marcère fut élu à une très-forte majorité député de la 3^e circonscription d'Avènes, après avoir renouvelé dans sa profession de foi l'assurance de son fidèle et constant dévouement à la République.

On sait comment M. Ricard se l'adjoignit en qualité de sous-secrétaire d'Etat. Il fut là le collaborateur intime du ministre. C'est lui qui rédigea les trois circulaires qu'a signées M. Ricard et que l'opinion publique a favorablement accueillies. M. de Marcère n'est pas, à proprement parler, un homme de tribune ; néanmoins, la manière dont il s'est montré, dans les diverses occasions où il a été appelé à porter la parole dans l'ancienne Assemblée, autorise à penser qu'il saura tenir dignement son rôle de ministre. C'est surtout un excellent administrateur, ferme et résolu dans l'exécution.

Le Corsaire estime que, dans la balance radicale, M. de Marcère « pèse le poids ; » et, pour le démontrer, il résume ainsi les actes politiques du collaborateur de M. Ricard :

« Son attitude, pendant les manœuvres qui tendaient à rétablir en France la monarchie fut celle d'un républicain sincère, ferme, incapable de composer avec quelque adversaire que ce fût. La politique de combat, que MM. de Broglie et Buffet préconisèrent, ne rencontra pas d'opposant plus énergique et plus redouté.

M. de Marcère a voté avec les gauches le retour de l'Assemblée à Paris, le message du 20 novembre, la proposition de Casimir Périer, l'amendement Pascal Duprat relatif au Sénat, la dissolution. Nous le retrouvons sur toutes les brèches ; et contre le maintien de l'état de siège, et contre la loi des maires, et contre le ministère de M. de Broglie. »

UN PORTRAIT D'EMPEREUR.

Il n'est guère de figure de souverains plus sympathiques à la France, n'en déplaise à M. Floquet, que celle de l'empereur de Russie, Alexandre II.

Nos lecteurs nous sauront donc gré de leur donner le portrait suivant du czar, dont son voyage annuel à Ems fournit l'occasion au Spectateur :

« Peu d'hommes sont aussi attachés à la vie de famille, au foyer, que l'empereur Alexandre. Dans ses voyages, ces souvenirs ne le quittent pas.

L'empereur aime à parler de l'impératrice et de la gracieuse duchesse d'Edimbourg, Marie Alexandrowna, sa chère fille, si majestueuse, si affable et si naturelle, belle sans coquetterie, aimable sans apprêt.

A ceux qui prétendent que le czar est froid, triste et peu communicatif avec son entourage, nous répondrons qu'ils n'ont jamais eu le plaisir de l'approcher.

L'empereur est, au contraire, plein d'a-

ménité, son cœur est bon, son esprit caustique. — Caressant dans l'intimité, il se montre un peu ennuyé en public.

Les familiers de la cour impériale prétendent que l'empereur est très-abordable, et que le vrai secret pour gagner promptement son amitié est de lui éviter tout embarras en se mettant promptement à l'aise avec lui. Le cercle impérial est plutôt une aimable société qu'une cour gênante. Jamais famille particulière ne fit avec plus d'aisance, de grâce, de simplicité, les honneurs de sa maison.

Il est évident que, quand on est en présence de l'empereur Alexandre, dont on voit l'air imposant, la dignité du maintien, la fierté du regard, on est quelque peu troublé ; — il est même arrivé à un ambassadeur étranger, prononçant son discours de présentation, de se troubler tellement qu'il ne put que dire ces mots : « Le roi mon maître... » et de redire : « Le roi mon maître... » sans aller plus loin.

L'empereur joint au don d'une heureuse mémoire, qui lui permet même de se rappeler les noms des petits fonctionnaires d'Ems, quand ils viennent lui présenter leurs hommages, celui d'un esprit vif, prompt et mobile. Elève à l'Ecole militaire, il a acquis moins de connaissances par les livres que par les hommes ; c'est le plus grand questionneur qu'il y ait au monde : comme le pouvoir suprême met à sa disposition des hommes de tout rang, de toute classe, de toute profession, il s'est tellement instruit en causant et en questionnant que son esprit, riche de tout ce que sa mémoire a retenu, étonne souvent, quand on lui parle, non-seulement les politiques et les militaires, mais les voyageurs, les savants, les artistes, même les artisans.

Tel est Alexandre II, le régénérateur de la Russie, le souverain qui, après avoir hérité d'un vaste empire si merveilleusement façonné au despotisme qu'aucune bouche n'aurait osé prononcer les mots d'émancipation et de réformes, les a prononcés lui-même.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi.

Plus de cinq cents députés sont présents. Tous les ministres sont également à leur banc.

Les tribunes de premier rang et de seconde galerie sont entièrement pleines. La tribune diplomatique est occupée ; les officiers généraux des armées de Paris et de Versailles assistent également à la séance.

A trois heures, M. Grévy ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour portant discussion des propositions d'amnistie proposées par MM. Raspail, Margue, Rouvier, Allain-Targé et Marcou.

M. Clémenceau, inscrit le premier sur la liste des orateurs, a la parole. Il combat les conclusions du rapport Leblond, qui étaient contraires à l'amnistie.

Il dit que l'insurrection du 18 mars a été la conséquence fatale et le corollaire de la

situation créée par la guerre. L'Empire n'avait déclaré la guerre que pour perpétuer son règne ; or, la population de Paris avait protesté par ses votes contre le régime impérial.

M. Clémenceau ajoute que Paris était partisan de la guerre à outrance, et que l'insurrection a été le résultat d'abord du mécontentement de la garde nationale, qu'on n'avait pas employée assez activement, — ensuite de la déception immense causée par la capitulation.

Paris est facilement excitable et surtout très-patriotique ; or, il se trouvait en présence d'une Assemblée monarchique. (Viv.)

Plus tard, l'Assemblée est représentée comme s'étant faite révolutionnaire contre le roi, c'est un fait historique, dit l'orateur. Des causes politiques et des causes matérielles se sont réunies pour amener l'insurrection et la prolonger. Après le siège, les ouvriers manquaient de travail. La confiance était mutuelle entre Paris et la province.

Quant à l'agglomération des canons à Montmartre, elle était toute fortuite. Le gouvernement voulait reprendre les canons ; des négociations furent entamées. On eut tenté d'user de violence sans précautions suffisantes, et lorsqu'il était convenu que les canons seraient remis.

Le 18 mars arrive ; Paris est abandonné. On reproche à la garde nationale de n'avoir pas répondu à l'appel du gouvernement. La réponse a déjà été donnée par M. Jules Favre, dit M. Clémenceau. La garde nationale ne pouvait pas se servir, contre ses concitoyens, d'armes dont on ne l'avait pas armée à se servir contre les Prussiens.

La population de Paris, victime de la situation, a payé non-seulement pour ses fautes, mais aussi pour d'autres que les siennes.

M. Clémenceau examine ensuite la répression n'a pas été suffisante, si la population n'a pas été assez châtiée, après les exécutions sommaires, d'emprisonnement et de jugements qui constituent une répression exceptionnelle.

En terminant, M. Clémenceau demande à la Chambre de mettre fin à l'ère des poursuites et des représailles en votant une amnistie pleine et entière.

D'unanimes applaudissements à l'extrême gauche ont salué la conclusion de M. Clémenceau.

Etranger.

L'ENTREVUE DE BERLIN.

On mande de Berlin, 14 mai, à l'Agence Havas :

L'empereur de Russie est parti hier, 8 h. 45, pour Ems.

MM. de Bismark, Gortschakoff et Androsy étaient venus auparavant prendre congé de Sa Majesté à l'ambassade de Russie.

L'empereur Guillaume alla chercher l'ave-

joie nous fait plaisir à tous.

C'était, en effet, un spectacle attrayant. Petits et grands en venaient voir. Tandis que le jeune père s'essouffait à courir après les folles génisses qui gagnaient les bois en mugissant de plaisir, des groupes d'enfants s'arrêtaient, à demi effrayés, riant, et reculant dès qu'un bond imprévu ramenait de leur côté quelque une de ces vaches colossales.

Les domestiques, les jardiniers, les journaliers, avaient suspendu leurs occupations et regardaient, les uns par les fenêtres, les autres, embusqués dans les bouquets d'arbres, à travers les taillis. Tous prenaient leur part de la gaieté du troupeau, et moi, si peu au fait des plaisirs et des travaux de la campagne, je me sentais une sorte d'épanouissement intérieur.

Je passai tout le temps de mon séjour au château à questionner nos hôtes sur les travaux, les plaisirs plutôt, de leur splendide exploitation.

Une fortune hors ligne leur permettait d'essayer les machines les plus nouvelles, les procédés les plus coûteux.

Comme le possesseur de la lampe merveilleuse, il leur suffisait de vouloir ; tous les obstacles disparaissaient devant le talisman de notre époque, l'or, et l'intelligent emploi d'immenses capitaux créait autour d'eux un véritable paradis terrestre que les produits du monde entier venaient embellir.

Cependant la reine de cette belle demeure nous

avoua que ce n'était pas dans ses somptueux salons, dans ses magnifiques serres qu'elle se plaisait le plus : elle trouvait, nous dit-elle, ses plus doux amusements dans les travaux des champs qu'elle aimait à surveiller.

J'eus lieu de réfléchir beaucoup durant cette visite. Devenir un foyer de lumières pour les campagnes environnantes, un pourvoyeur de procédés utiles, une sentinelle avancée du progrès, n'est pas seulement le plaisir du riche propriétaire, c'est son devoir ; c'est chez lui que doivent se trouver les meilleures races d'animaux domestiques, l'étalon, le belier, le taureau qui les peuvent améliorer ; à lui de perfectionner les races indigènes, à lui le soin d'essayer celles dont il serait avantageux de doter le pays.

Il doit importer les instruments d'agriculture les plus utiles, favoriser et populariser les inventions les plus ingénieuses, éprouver les meilleurs rotations de culture.

L'agriculture, comme toute autre science, n'avance qu'à l'aide de sacrifices de temps et d'argent que le riche seul peut faire.

Le cours le plus instructif, le meilleur ouvrage d'enseignement pour les paysans qui l'environnent, c'est l'exemple qu'il donne, c'est la façon dont ses propriétés sont cultivées : « Fortune oblige, » enfin.

Chaque avantage qu'un homme a sur les autres

est un devoir de plus qu'il contracte envers eux. Accroître la prospérité de la terre qui m'est échue, me dis-je alors, instruire, aider les voisins que le hasard m'impose, voilà un noble but pour moi qui n'ai jamais eu que celui d'atteindre le bout de ma journée. Le riche tend à agrandir l'horizon de ses domaines ; si ses idées et son cœur s'agrandissent à proportion, oh ! que bénies soient ses richesses !

Je devais ces idées et beaucoup d'autres à des insomnies dont je cessai de me plaindre ; mais ma fortune était bien peu de chose pour réaliser de si grands projets.

Néanmoins, dans notre France, où la terre est si morcelée, j'étais, par rapports à mes voisins, un grand propriétaire ; l'ambition qui venait de me naître au cœur eût demandé d'immenses capitaux, et j'en manquais ; mais une résolution de fer et d'acier s'était emparée de mon âme, elle montait mes nerfs, stimulait mon énergie, aiguillait mon intelligence ; je jouissais de sentir cette sorte d'exaltation de tout mon être, et, me mettant courageusement à l'œuvre, je vendis sans regret mes meubles, tous les objets de luxe dont je m'étais entouré à Paris, cédai le bail de mon brillant appartement, et n'emportai à Montoire que le dessin de la ferme à laquelle je voulais consacrer ma vie.

Je ne me dissimulais pas les difficultés ; mais, jeune, fort, résolu, je sentis que rien ne me pourrait décourager.

Avant d'essayer aucune innovation, je commençai par étudier pratiquement l'agriculture du pays où je m'établissais.

Lié avec le curé, le maître d'école, j'établis un rapport avec les petits fermiers et les paysans voisins.

J'arrivai, avec le temps, à me procurer les services de leurs valets de ferme : ils étaient chez moi bien nourris, suffisamment rétribués, et je m'étais procuré mon personnel par un système de gages progressifs qui offrait à chaque homme quelques perspectives d'avenir.

Voyant tout par moi-même, et voyant bien que je me servais plus de binocles et avais cessé d'être myope, levé de deux à quatre heures du matin, l'été, jamais plus tard que cinq heures l'hiver, je suivais de près mes travaux ; j'examinais, j'étais tout mon monde, et je m'assurai bientôt que le meilleur garçon de ferme, dans des terres que les miennes, est l'enfant du canton, qui connaît le sol même, familiarisé de bonne heure avec la nature du terroir et le caractère de ceux qui y habitent.

(La suite au prochain numéro.)

peur Alexandre à 8 h. 1/4 pour le conduire à la gare, où tous les princes de la maison royale étaient réunis pour lui faire leurs adresses.

Le séparation de Leurs Majestés Impériales a eu lieu de la façon la plus cordiale. L'empereur de Russie a dit : « Au revoir, à Ems. »

Le prince et la princesse de Prusse ont accompagné le czar jusqu'à la station de Wildpark.

Le prince Gortschakoff et le comte Andrassy ont eu hier une nouvelle conférence assez prolongée avec le prince de Bismarck ; MM. Jomini et Hamburger restent ici jusqu'au départ du prince Gortschakoff. Le chancelier de Russie et le comte Andrassy partiront probablement demain. Outre MM. Gortschakoff et Andrassy, les personnages adjoints au chancelier de Russie et au ministre d'Autriche, l'ambassadeur de Russie à Vienne, M. Novikoff, le ministre de l'intérieur, comte Eulenbourg, le secrétaire d'Etat Bulow, M. Hoffmann, président des ministres du grand-duché de Hesse, assisteront ce soir au dîner offert par l'empereur d'Allemagne.

M. Hoffmann a été reçu hier, à 4 heures, par l'empereur Guillaume, et à 5 heures par le prince de Bismarck qui l'a retenu jusqu'au moment du dîner.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE.

Dimanche prochain, 21 mai, à 8 heures du soir, la musique municipale exécutera, dans le Square, les morceaux suivants :

1. L'Argonne, marche (Tilliard).
2. Polka des Pèlerins (Sauvan).
3. Les Dragons de Villars, fantaisie (Maillart).
4. Orphée aux Enfers, quadrille (X...).
5. Figaro, pas redoublé (Tilliard).

La nouvelle administration municipale d'Angers a été installée lundi à midi et demi. M. le maire et ses adjoints ont ensuite commencé leurs visites officielles : nous croyons pouvoir assurer que l'une des premières a été pour Monseigneur l'Evêque.

(J. de Maine-et-Loire.)

M. Faure, candidat conservateur pour la 2^e circonscription d'Angers, vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs :

« Angers, 15 mai 1876.

» Monsieur et cher concitoyen,

J'ai l'honneur de vous envoyer un bulletin de vote et de solliciter votre suffrage pour la nouvelle élection du 21 mai.

Je n'ai rien à changer à la profession de foi que j'ai publiée et que je vous ai adressée il y a trois mois. Aujourd'hui comme alors je pense que le devoir de tous les bons citoyens est de respecter la Constitution, d'en faire loyalement l'essai et de soutenir le maréchal-président de la République dans l'œuvre de conservation sociale à laquelle il s'est dévoué.

A l'heure présente, la Constitution républicaine de la France n'est pas en question ; il importerait plutôt de la défendre contre les entraînements de ceux qui, sous le prétexte de l'améliorer, se jeteraient dans des exagérations et des excès qui répugnent aux sentiments conservateurs de notre pays.

Le scrutin du 20 février m'avait déjà donné la majorité ; celui du 21 mai, l'en a la confiance, augmentera et fortifiera cette majorité ; et, quoique pour nuire à ma réélection on vous dise faussement le contraire, soyez bien certain que la Chambre respectera votre volonté deux fois manifestée et que le dernier mot restera à votre souveraineté électorale.

Recevez, monsieur et cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. FAURE

PÊCHE FLUVIALE.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, pourront être pêchés, du 15 avril au 15 juin, l'alose, l'anguille, la lamproie et tous les poissons vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées.

On ne pourra employer à cette pêche :

1. Que les engins coulants à la maille prescrite pour la pêche du saumon ;
2. Que les nasses ou bosselles et la ligne de fond.

Les cordées ou lignes de fond employées pour la pêche de l'anguille pourront en tout temps être relevées une heure avant le lever du soleil.

L'espacement des verges, des nasses et bosselles employées à la pêche de l'anguille et de la lamproie pourra être réduit à dix millimètres, mais la mesure en sera prise sans aucune tolérance.

Sont autorisés tous les poissons d'appât, pourvu qu'ils aient les dimensions minima prescrites par l'article 8 du décret du 10 août 1875.

Outre les engins et procédés de pêche prohibés par le décret sus-visé, les engins destinés à larder ou harponner le poisson, ainsi que la pêche à la carafe ou à la bouteille, demeurent interdits.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de prendre une mesure qui sera fort appréciée du public lorsque le froid reviendra : le conseil d'administration a décidé qu'à partir de l'hiver prochain les compartiments de deuxième et troisième classes seront chauffés comme ceux de première classe dans tous les trains de la Compagnie parcourant les grandes lignes.

Nous trouvons dans le dernier Bulletin de l'instruction primaire en Maine-et-Loire la circulaire suivante que nous croyons bonne à reproduire :

SURVEILLANCE ET DISCIPLINE DANS LES ÉCOLES.

Nous avons les plus graves motifs de recommander à tous les chefs d'écoles une surveillance rigoureuse, incessante des mœurs parmi leurs élèves. Il n'y a pas de devoir plus sérieux pour un instituteur, pas de responsabilité plus lourde. Manquer sur ce point d'activité ou de clairvoyance, c'est s'exposer à voir en peu de temps la corruption venue du dehors gagner l'école et gâter les meilleurs sujets.

L'instituteur, pénétré de ses obligations en pareille matière, veillera de près et par lui-même sur les relations des élèves entre eux, sur leurs jeux, sur leurs conversations. Aucune parole équivoque ou grossière ne passera inaperçue ; il saura, par un mélange de sévérité et de douceur, faire rougir l'enfant qui aurait proféré de mauvais propos, et, remontant à la source du mal, il démolira si l'élève est seulement coupable de tourderie, de mauvaise éducation, d'entraînement passager, ou si sa faute tient au vice précoce et à la corruption enracinée. Dans ce dernier cas, il n'hésitera pas à sévir et, si ce remède extrême lui paraît nécessaire, à demander l'exclusion.

Le maître, soucieux de préserver les mœurs de ses élèves comme celles de ses propres enfants, entretiendra fréquemment les familles de ce grave sujet, provoquera leur surveillance, leurs bons conseils, leurs bons exemples. Il fera en sorte qu'une influence salutaire s'exerce par lui-même en dehors de l'école, et, par un naturel ascendant de respect et d'affection, il protégera l'enfant contre les relations suspectes et les entraînements irréflichs. Il s'entendra avec les autorités locales sur les mesures à prendre pour écarter le péril et leur prêtera, dans ce but, son plus empressé concours.

L'inspecteur d'Académie,

H. DURAND.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 mai 1876.

Versements de 65 déposants (12 nouveaux), 11,910 fr. 44 c.
Remboursements, 6,353 fr. 74 c.

Variétés.

LE COMMERCE DES FAUX CHEVEUX.

Les Débats nous donnent de curieux détails sur le commerce des chignons, des faux cheveux et des perruques :

On trouve dans les comptes rendus des opérations commerciales de Marseille que, pendant l'année dernière, il est entré dans ce port 75,000 kilog. de cheveux provenant des contrées levantines, de l'Asie-Mineure, de l'Égypte, de l'Indoustan, de la Chine, de l'Italie, de l'Espagne.

75,000 kilogrammes ! Afin de bien vulgariser un pilogramme, il est bon de procéder par comparaison. Ce chiffre représente 75 tonnes : une locomotive ne dépasse pas,

en moyenne, 35,000 kilog. ; c'est donc le poids de deux locomotives et au-delà que représentent ces 75,000 kilog. de cheveux.

Mais ce n'est là que le chiffre de l'importation faite par Marseille. C'est bien autre chose si l'on ajoutait celui de l'emploi total de la fabrication annuelle des faux cheveux en France. Sait-on à combien s'élève ce chiffre ? A 130,000 kilogrammes, soit 130 tonnes, soit le poids équivalant à celui de près de quatre locomotives. Il est entendu que ce poids s'applique aux cheveux provenant de personnes auxquelles, vivantes, on achète la chevelure, ou auxquelles, mortes, on la taille : car il est une autre catégorie de cheveux dont il sera dit quelques mois plus bas.

Toute cette marchandise capillaire, travaillée, crêpée, peignée, cardée, transformée en chignons, perruques, tresses, nattes et bandeaux, etc., donne lieu à une exportation qui produit près de 1,500,000 fr., et qui est prise en presque totalité par l'Angleterre et les États-Unis.

On sera bien étonné d'apprendre que ce chiffre fabuleux de kilogrammes de cheveux provenant de tous les pays et récoltés en France même, sur des têtes vivantes ou mortes, est insuffisant aux besoins de la mode, aux frénétiques exigences de la chevelure du beau sexe.

Où, ces 130,000 kilogrammes, ces montagnes de cheveux sont loin d'être à la hauteur de la consommation ; il faut faire appel à une autre source, à une autre industrie productive, et cette industrie, c'est Paris d'abord et quelques grandes villes qui la pratiquent.

Les mille petits métiers de Paris signalés dans le petit livre de Privat-d'Anglemont, ce bohème parisien émérite, ne sont rien à côté de l'industrie en question. Qu'on en juge !

C'est le philosophe nocturne, le chiffonnier, qui est le fournisseur supplémentaire des matières nécessaires à l'ornement occipital de nos élégantes.

Voyez, dans son sac crasseux, des poignées de petits paquets de papier. Ce sont les résidus de la toilette de Paris.

Voici des cheveux de bourgeois. En les retirant du déutoir, elles les enroulent, les enveloppent dans le papier à papillotes et les jettent dans les balayures que l'on dépose à la rue.

Ceux-ci proviennent de domestiques qui habitent les étages élevés et qui les jettent par la fenêtre : ils tombent sur le sol, l'eau du ruisseau ou la boue du pavé les arrête et les fixe, et le chiffonnier ramasse les uns et les autres.

Tels que vous les voyez, c'est à ne pas les tenir avec des pincettes, n'est-ce pas ? on croit que ce n'est bon à rien. Eh bien ! c'est avec ces hideux rebuts que l'on fabrique ces nattes luxuriantes, de toutes les couleurs, de toutes les longueurs pour les femmes, et ces toupets séducteurs pour les célibataires plus galants que de raison.

Ces déchets, en apparence sans valeur, peuvent se vendre 5 et 6 fr. le kilogramme. Il y a, pour les acheter, des chiffonniers spéciaux qui les revendent aux petits marchands de cheveux, lesquels les travaillent et les cèdent à leur tour aux marchands en gros, qui les débitent aux perruquiers et aux coiffeurs, et les expédient en province, et à l'étranger.

Telle est l'industrie grâce à laquelle il arrive qu'en France le commerce peut livrer à la consommation intérieure et à l'exportation de milliers de chignons du meilleur goût !

Un mot encore sur l'industrie chiffonnrière des cheveux dans Paris.

Un chiffonnier intelligent, maître-expert dans ce métier, affirme que le déutoir enlève aux Parisiennes 50 kilogrammes de cheveux par jour, d'après le calcul que voici :

Admettons 500,000 femmes dans Paris, ce qui n'est pas exagéré sur une population de près de 2 millions d'âmes. La chevelure d'une femme pesant en moyenne 300 grammes et se renouvelant tous les huit ou dix ans, la perte quotidienne se trouve être de 4 décigramme qui, multiplié par cinq cent mille, donne 50 kilogrammes par jour ; les Parisiennes jettent donc, par la fenêtre la bagatelle de 19,000 kilogrammes de cheveux.

Et qu'on ne soit pas sévère et qu'on ne se hâte pas trop de critiquer la coquetterie des dames en général et de la Parisienne en particulier à l'endroit de la chevelure. En tous lieux comme en tous temps, la cheve-

lure a été considérée comme l'ornement le plus précieux. Elle a joué un rôle même dans l'Eglise chrétienne. Rappelons le fait de la sainte femme essuyant les pieds de Jésus avec sa chevelure ondoiyante.

Dans la religion païenne, l'Olympe était peuplé de déesses que les poètes et les peintres de tous les âges nous montrent parées de magnifiques chevelures.

Il en est de même des cosmétiques en usage aujourd'hui pour colorer les cheveux. L'antiquité avait aussi ces travers.

Ovide, ce séduisant poète, s'adressant à sa femme, s'exprime ainsi :

*Dicebam : desiste tuos medicare capillos ;
Tingere quam possis jam tibi nulla coma est.*

« Je te le disais bien : Cesse de droguer ainsi tes cheveux ; tu as fait si bien, qu'il ne t'en reste plus à teindre. »

Faits divers.

Un incendie terrible vient de consterner la ville de Bordeaux. Le feu s'est déclaré dans une maison dont les étages supérieurs étaient occupés par plusieurs personnes. L'unique escalier ayant été rapidement consumé, ces personnes ont dû sauter par des fenêtres.

Nous avons vu, dit la Province, une malheureuse femme jetant son enfant dans le vide, et suivant peu après cette infortunée créature ; puis ensuite un vieillard et une autre personne qui, presque asphyxiés, sont venus tomber sur le sol. Un jeune homme s'est gravement blessé en sautant du troisième. La demoiselle Versaillon a rebondi sur les matelas et est retombée sur le pavé, où elle s'est blessée grièvement à la tête ; elle a expiré peu après.

Un serpent venimeux d'une espèce rare, envoyé de Belgique au jardin zoologique de Lille, s'est échappé de sa boîte à la gare de Lille il y a quelques jours. L'Echo du Nord dit qu'il n'a pas encore été retrouvé.

« Avant-hier est arrivé un inspecteur du chemin de fer chargé des instructions spéciales de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Le directeur du Muséum, s'étant assuré que le serpent a été exactement envoyé de Belgique par l'expéditeur, a été amené à conclure que c'est bien dans la gare de Lille qu'il s'est évadé. En conséquence, il a fait prescrire des recherches, en stipulant, pour le cas où le fugitif serait aperçu, qu'on se gardât de le toucher, mais que l'on préposât une vedette à la surveillance de tous ses mouvements et que l'on télégraphiât d'urgence au Muséum, qui enverrait alors par express un employé capable de le réintégrer sans risque dans sa prison.

» Le serpent fugitif n'est pas un corail : c'est un Cobra-Capello ou Naja, espèce qui tient le premier rang parmi les venimeux. Il est long d'environ 1 mètre, gros de 8 centimètres ; il a le dos brun à reflets bleus chatoyants, le ventre blanc tigré de roux. Il est originaire de l'Inde et vaut 4,000 fr.

Dernières Nouvelles.

Niort, 16 mai, soir.

Le corps de M. Ricard est arrivé ce matin à Niort à 5 h. 1/2. Une chapelle ardente a été installée dans une des salles de la gare.

MM. Fourcand, Tribert, Lepetit, sénateurs, et M. Antonin Proust, député, sont ici.

Des députations de conseils municipaux doivent venir de tous les points du département. On s'attend à une foule énorme aux obsèques.

La Compagnie d'Orléans a doublé le nombre des wagons de chaque train.

M. Faye a décidément cédé aux sollicitations qui lui ont été faites.

L'Officiel de ce matin publie le décret nommant M. Faye sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

BOURSE DE 16 MAI.

- 3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 75.
- 1 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 75.
- 5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 105 15.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du **BARRY**, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étourdissements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-

lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shor-

land, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures	20 minutes du matin
11	— 30 —
1	— 45 —
7	— 40 — du soir

Départs de Poitiers pour Saumur	
5 heures	35 minutes du matin
10	— 45 —
12	— 30 —
6	— 20 — du soir

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Depuis les plus bas prix.

TISSUS UNIS :

MÉRINOS, CACHEMIR, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES,

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL,

Grand assortiment de Crétonnes et Percées de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES

pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le dimanche 28 mai 1876, à midi.

En l'étude de M^e LAUMONIER, DE

LA PROPRIÉTÉ

L'ILE-OGER

Située à neuf kilomètres de Saumur, sur les bords de la Loire, entre Villeberrier et Gauré, sur la commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Cette propriété, qui dépend de la succession de MM. Rémy Arvert et Gauthier, juge de paix retraité, comprend :

Maison de maître, ayant salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher; le tout de plain-pied; — remise avec pressoir, cour et servitudes; — parterre, jardin bien arboré et clos de murs, avec bassins; — un étang; — maison de fermier, terres labourables, vignes en rangées, verger;

Le tout contenant environ 4 hectares 55 ares 71 centiares.

Jouissance immédiate. On peut traiter à l'amiable avant le jour de la vente.

Pour visiter, s'adresser à la propriété, et, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes.

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser : à Saumur, chez M. VORBIÈRE-MOLLET, rue de la Tonnelie, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

FONDS DE COMMERCE

DE MARCHAND

De GRAINS, SONS et FARINES

EN DÉTAIL,

Auquel on pourrait donner une grande extension.

Avec la MAISON dans laquelle il est exploité, sise au centre de la ville de Bourgueil.

Il sera accordé toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil. (219)

Etudes de M^e MÉHOUS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS LE DÉCÈS

de M^{lle} Adélaïde FOURNIER, au Mihervé, commune de Courchamps.

Dimanche prochain 21 mai et jours suivants, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera, au domicile de M^{lle} Fournier, à la vente du mobilier dépendant de sa succession.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, bouillottes, meubles, linge de ménage, draps de lit, literie, vin, barriques vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès

de M. LIBAUD, à la Maison-Neuve, commune de Villeberrier.

L'an mil huit cent soixante-seize, le dimanche vingt-huit mai, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succes-

sion de M. Libaud père, à la Maison-Neuve, commune de Villeberrier.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, service de table, meubles, glaces, lits, couettes, matelas, draps en toile, serviettes, essuie-mains, vins en fûts et en bouteilles, une voiture à quatre roues, un cabriolet, un bon cheval, harnais de voiture et de charrette, une charrette, un tombereau, un pressoir à vis, cave, ustensiles de culture et jardinage, et quantité de bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS LE DÉCÈS

Du sieur Louis Dupas, dit Gilbert, maréchal-ferrant à Méron.

Le dimanche 21 mai 1876, à une heure de l'après-midi, dans une maison située au bourg de la commune de Méron,

Il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers objets mobiliers appartenant à M^{me} veuve Dupas, notamment des outils et marchandises composant le fonds de boutique de maréchal-ferrant.

Il sera vendu :

Deux enclumes, deux soufflets de forge, quarante-quatre tenailles et tricoises, chasses, marteaux, tranches, étampes, mèches, filière avec ses tarois, étaux, planes, limes, haches, hachereaux, scies, godendard, une bascule et ses poids, boutons, rogne-pieds, mailloches, râpes et quantité d'autres outils, fers de chevaux, fontes, ferrailles, fer neuf, charrues, versoirs, outils neufs, serpes, socs, bois de travail, essence de chêne et frêne, ormeau et sapin, une caisse de tombereau, plusieurs trains de cariole et voitures neufs, perches et mancheons de charrues, environ quarante hectolitres de blé froment, filets de pêche, harnais et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine.

COMMERCE D'ÉPICERIE

S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1^o PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2^o Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3^o Au Champ-de-Poire, REMISE, ECURIE et GRENIER. S'adresser à M. GIBARD père, place de la Grise. (53)

M^{me} V^e NIESSERON

COUPELLERIE,

Place de la Bilange, n° 10.

Devant cesser prochainement le commerce de la coutellerie, à l'honneur d'informer le public que, dès à présent, elle vendra au rabais toutes ses marchandises.

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.